

ACTION URGENTE

LES RESTES D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS SRI-LANKAIS ONT ÉTÉ RETROUVÉS

Des restes humains, que l'on pense être ceux du défenseur sri-lankais des droits humains Pattani Razeek, ont été déterrés à Valaichenai, dans l'est du Sri Lanka, le 28 juillet. La famille de cet homme a procédé à l'identification provisoire de la dépouille en attendant qu'une autopsie soit pratiquée le 2 août.

On est sans nouvelles de **Pattani Razeek**, défenseur des droits humains et dirigeant du Community Trust Fund, une ONG sri-lankaise, depuis qu'il a disparu le 11 février 2010 dans la ville de Polonnaruwa, dans la province du Centre-Nord au Sri Lanka. Après plus d'un an d'inaction, Shahabeen Noushadh, identifié par la police de Puttalam en juin 2010 comme principal suspect dans cette disparition, a été arrêté le 8 juillet. Il est toujours en détention provisoire.

Depuis 2006, de nombreux cas de personnes victimes de disparitions forcées après avoir été enlevées par les forces de sécurité ou par des groupes armés ont été signalés. Certaines victimes sont enlevées dans le but d'obtenir une rançon, d'autres sont placées en détention au secret par les autorités « à des fins d'interrogatoire ». Toute personne ainsi détenue court évidemment le risque d'être soumise à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. De nombreuses personnes dont la disparition a été signalée au Sri Lanka n'ont jamais été retrouvées et sont présumées mortes. Dans l'immense majorité des cas, ces affaires ne donnent pas lieu à des enquêtes approfondies ni à des poursuites en bonne et due forme.

Amnesty International continuera à suivre l'évolution de la situation.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 40/10, ASA 37/004/2010. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA37/004/2010/fr>

Nom : Pattani Razeek

Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 40/10, ASA 37/010/2011, 29 juillet 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

